

© AdobeStock

# SANTÉ MENTALE : L'URGENCE VITALE !

---

LES TROUBLES PSYCHIQUES ET MENTAUX PÈSENT LOURDEMENT SUR LA COHÉSION SOCIALE, AGGRAVANT LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES LES PLUS FRAGILES ET L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION GÉNÉRALE.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN, PLUS FORT ET PLUS VITE POUR OFFRIR DE NOUVELLES SOLUTIONS DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT.

---

Depuis cinq ans, l'Etat mobilise d'importants moyens pour tenter d'améliorer la réponse aux besoins en matière de santé mentale. Restaurer l'attractivité des métiers, structurer les parcours à l'échelle des territoires et soutenir l'innovation thérapeutique et numérique sont trois des axes privilégiés. Mais le chemin sera long, face à la progression des déserts médicaux, et alors que la demande explose. Réparer la société doit être au cœur du projet politique porté par l'exécutif.

*Par Hervé Réquillart, Aude Desombre,  
Valérie Moule et Marion Baschet Vernet*

## STRATÉGIE

# RÉCONCILIER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Parent pauvre de l'offre de soins, la psychiatrie doit être revalorisée et mieux organisée pour répondre à l'explosion de la demande. Au-delà, c'est l'ensemble de la société qu'il faut interpeller pour lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes de pathologies mentales.

Par Hervé Réquillart



**P**lus de deux ans après le Covid-19 et ses effets dévastateurs sur la santé mentale de la population, la France peine à se relever. Selon les indicateurs les plus récents (rapport 2023 de l'IRDES sur la santé mentale en France et dans les pays de l'OCDE), une personne sur cinq sera confrontée, au cours de sa vie, à un trouble psychique. 12 millions de Français étaient concernés en 2023. Trois millions de personnes sont atteintes de troubles psychiques sévères. Et, en décembre 2022, selon Santé publique France, 24 % des Français présentaient un état anxieux (11 points de plus qu'avant la pandémie), 17 % un état dépressif, et 10 % avouaient des pensées suicidaires. Le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* du 5 février relève certes une phase de stabilisation des passages aux urgences pour gestes suicidaires et pour les consultations de SOS Médecins pour troubles anxieux. Il reste que les indicateurs sont notoirement plus élevés qu'avant la crise sanitaire. Le contexte économique tendu, le poids de l'inflation sur le moral des ménages, la multiplication des conflits (Ukraine, Proche-Orient) s'ajoutent aux modes de vie anxigènes (exposition aux écrans, rôle des réseaux sociaux, éco-anxiété...), créant une atmosphère particulièrement délétère pour les personnes les plus fragiles. « Les plus jeunes sont particulièrement exposés, avec une hausse spectaculaire des tentatives de suicide chez les moins de 15 ans, s'alarme Frank Bellivier, délégué ministériel

à la santé mentale et à la psychiatrie. Certes, les cas restent rares, mais témoignent de leur vulnérabilité. »

### LES FEMMES DEUX FOIS PLUS TOUCHÉES

La santé mentale des femmes, en particulier lorsqu'elles sont isolées, préoccupe également les autorités sanitaires. Selon un rapport parlementaire rendu public en juillet dernier, fondé sur des statistiques de Santé publique France, entre 2017 et 2021, les troubles psychiques les touchent particulièrement : deux fois plus de troubles dépressifs, trois fois plus de troubles anxieux et deux fois plus de tentatives de suicide chez les femmes que chez les hommes. Dès l'adolescence, les plaintes psychosomatiques concernent 48 % des filles et 32 % des garçons et les symptômes psychologiques 61 % des filles et 48 % des garçons. Les indicateurs de dépression sont deux fois plus importants chez les filles, avec un pic très marqué de 15 à 19 ans, accompagné de pensées suicidaires. Résultat de cette inégalité face à la santé mentale, les femmes consomment en moyenne près de deux fois plus de traitements psychotiques que les hommes. Pour quelles raisons ? Le rapport parlementaire cite une étude suisse de 2015 : « Les femmes vivaient une fréquence plus élevée d'événements critiques (dépression post-partum, charge mentale, violences, harcèlement sexiste et sexuel...). Ceci, combiné



**ANGÈLE MALÂTRE-LANSAC, déléguée générale de l'Alliance pour la santé mentale :**

## « UNIS POUR CHANGER LE REGARD DE LA SOCIÉTÉ »

Ancienne directrice du programme Santé de l'Institut Moutagne, puis conseillère au cabinet d'Agnès Firmin-Le Bodo, Angèle Malâtre-Lansac travaille depuis plus de dix ans sur les questions de santé mentale.

Aux côtés de la fondation Sisley-d'Ornano, de la société Alan (assureur complémentaire) et du groupe Vivendi, elle a créé l'Alliance pour la santé mentale. « Nous souhaitons mener une campagne auprès du grand public pour changer le regard de la société sur ces maladies. Des initiatives de ce type, menées depuis quinze ans au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande et au Canada, ont eu un fort impact pour réduire la stigmatisation et

l'auto-stigmatisation à l'origine de renoncements aux soins, optimiser les bonnes pratiques pour diminuer l'incidence de ces pathologies, favoriser un repérage plus précoce des troubles psychiques et améliorer l'exercice de leurs droits par les personnes concernées. » Pour Angèle Malâtre-Lansac, « il faut s'engager dans une démarche de prévention plus active, élargie au-delà du soin à l'ensemble des composantes de notre société : l'école, l'entreprise, le monde du sport, les associations, les collectivités locales... » L'obtention du label Grande Cause nationale est la première étape du projet. Un terme employé par Gabriel Attal dans son discours de politique générale... mais sans garantir autre chose qu'un engagement personnel.

à de nombreux facteurs culturels, explique qu'elles traitent et interprètent souvent le stress et les émotions différemment des hommes, présentant davantage de symptômes psychosomatiques et de besoin d'un support social. »

### UN COÛT MAJEUR POUR LA SOCIÉTÉ

Voilà donc pour la prévalence élevée des troubles psychiques, qui n'épargne aucune catégorie de population, même si les plus fragiles en souffrent davantage. Du côté des dépenses, les chiffres illustrent l'ampleur du phénomène : plus de 23 milliards d'euros sont consacrés chaque année à la prise en charge de ces pathologies, soit le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie, devant le cancer et les pathologies cardiovasculaires. Et on estime à 100 milliards d'euros le coût total de la santé mentale, avec les pertes de revenus et de bien-être induites. Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est d'autant plus identifié que le secteur des soins n'est pas en mesure d'y répondre. Comme le souligne la fondation Jean-Jaurès dans une note d'octobre dernier, « la santé mentale est le parent pauvre de notre système de santé, qui a lui-même été appauvri par des décennies de gestion comptable et un manque profond de considération des professionnels ». Certaines données en attestent. 60 % des lits hospitaliers ont disparu en quarante ans, certains services connaissent des taux d'occupation supérieurs à 115 % en moyenne, la part des soins sans consentement a augmenté de 13 % entre 2012 et 2015. En ambulatoire, la perte d'attractivité de la psychiatrie se traduit par un écart de 1 à 4, d'un département à l'autre, en termes de densité médicale : on compte ainsi 9 psychiatres pour 100 000 habitants dans le Cantal et dans l'Aube, contre 36 dans les Bouches-du-Rhône et 37 dans le Rhône.

### CINQ ANS D'ACTIONS

La mobilisation des pouvoirs publics est-elle aujourd'hui à la hauteur des besoins ? Sans aucun doute, en termes d'intentions affichées. Avant la crise sanitaire, dès 2018, le gouvernement engageait les travaux de la première feuille de route Santé mentale et Psychiatrie. Trente-sept actions étaient déployées à partir de trois axes stratégiques : promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique et prévenir le suicide ; garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ; améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique. En septembre 2021, en clôture des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, le président de la République annonçait 30 mesures complémentaires. « Nous avons dressé un bilan

d'étape en mars dernier, indique Frank Bellivier. Des progrès notables ont été enregistrés, mais la mise en œuvre de la feuille de route a été entravée par un contexte de fortes contraintes, notamment en raison des impacts majeurs de la crise sanitaire sur l'état de santé mentale de la population. » Le délégué ministériel se félicite notamment de « l'affirmation croissante d'une politique de promotion et de prévention qui mobilise des acteurs de plus en plus nombreux ». Il salue également « la poursuite d'un maillage territorial de l'offre de soins psychiatriques, dans le cadre d'une transformation des pratiques et des organisations ». Et il souligne enfin la portée « des leviers renforcés en faveur de l'insertion sociale et de la citoyenneté des personnes en situation de troubles ou de handicaps psychiques ».

**CHANTAL JOURDAN, députée de l'Orne :**

## « LIBÉRER L'ACCÈS AUX PSYCHOLOGUES »



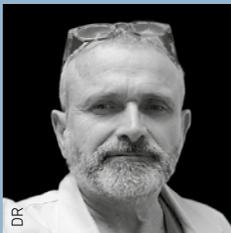
Députée socialiste de l'Orne, psychologue et enseignante de métier, Chantal Jourdan défend, avec son collègue Joël Aviragnet, une proposition de loi portant dix préconisations en matière de soins en santé mentale. « Nous estimons qu'il faut créer 10 000 emplois supplémentaires et mobiliser 4 à 5 milliards d'euros sur cinq ans pour répondre à l'explosion des besoins et accompagner nos concitoyens atteints de ces pathologies, précise-t-elle. Le secteur souffre d'un manque crucial de ressources en raison d'un sous-investissement chronique depuis deux décennies, qui se traduit par une perte d'attractivité de métiers pourtant essentiels à la cohésion sociale. » Revalorisation des rémunérations, organisation décloisonnée de l'offre de soins, gradation des prises en charge à l'échelle des territoires, soutien à la coopération interprofessionnelle... Chantal Jourdan insiste notamment sur le rôle des psychologues. « Il faut les autoriser à recevoir directement les patients, sans prescription du médecin traitant, et les laisser décider eux-mêmes du nombre de séances nécessaires à la bonne prise en charge des patients. Ils ont les compétences nécessaires pour le faire. » Une critique directe du service Mon soutien psy, qui doit être soutenu en augmentant la rémunération de l'acte. « 30 euros, pour des consultations de 30 à 45 minutes, c'est dérisoire », souligne-t-elle. La proposition du groupe socialiste vise également à promouvoir la prise en charge en ambulatoire. « Il faut lutter contre les pratiques d'isolement et de contention, contraires au respect des libertés individuelles, complète Chantal Jourdan. Favoriser la prise en charge des patients en dehors des établissements améliorerait leur autonomie et leur intégration dans la vie sociale. »

**ALLER PLUS LOIN, PLUS VITE**

→ Reste que, pour de nombreux acteurs, le compte n’y est toujours pas. Preuve que l’exécutif reste en alerte sur le sujet, le Premier ministre, Gabriel Attal, y a consacré quelques minutes dans son discours de politique générale, le 30 janvier dernier. « C’est, à mon sens, la première fois qu’un Premier ministre évoque ce sujet à l’occasion de cet exercice imposé », note Frank Bellivier. « La santé mentale des jeunes sera l’une des grandes causes de mon action gouvernementale », a promis le locataire de Matignon, réclamant la généralisation des Maisons des Adolescents dans chaque département (c’est, en fait, déjà le cas !). Il a également fait le point sur Mon Parcours Psy, le service d’accès à un accompagnement psychologique mis en place en avril 2022 (devenu Mon soutien psy en 2023). En dépit d’une montée en puissance soutenue – fin décembre, 248 888 patients en avaient bénéficié avec 1,2 million de séances consommées, 48 000 médecins généralistes l’utilisaient, 2 528 psychologues étaient conventionnés – ses modalités restent controversées. « Il faut permettre un accès direct aux psychologues, alors que les patients doivent actuellement être adressés par un médecin, déplore Chantal Jourdan, députée socialiste de l’Orne et coauteure d’une proposition de loi. Ces professionnels doivent être mieux rémunérés – 30 euros pour 30 à 45 minutes, c’est dérisoire – et ils doivent pouvoir choisir librement le nombre de séances nécessaires. » Dont acte : Gabriel Attal a esquissé l’évolution du dispositif. Et Frank Bellivier concède « qu’il faut revoir l’accès à ces consultations, le niveau des tarifs et le nombre de séances pour parvenir à un meilleur maillage territorial », tout en signalant la publication prochaine d’une évaluation détaillée de Mon soutien psy.

**RESTAURER L’ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS**

Au-delà de ces grandes manœuvres au sommet de l’Etat, les initiatives se multiplient parmi les acteurs concernés pour « réarmer » le système de santé face aux ravages des pathologies psychiatriques et mentales. Le Collège national des universitaires en psychiatrie (CNUP) a lancé en février une campagne de communication, intitulée #ChoisirPsychiatrie et destinée à combattre les idées reçues sur le métier de psychiatre. « Nous avons réalisé un baromètre qui démontre les attentes fortes des Français, tout en soulignant les représentations erronées de nos professions au sein du grand public, ce qui renforce la perte d’attractivité de la spécialité, explique le Pr Olivier Bonnot, président du CNUP. En 2023, sur les 547 places ouvertes en internat, 67 n’ont pas trouvé preneur. » Concernant l’innovation scientifique, l’Alliance FondaMental s’est constituée en 2021 pour promouvoir « la médecine de précision en santé mentale », avec déjà 34 projets accompagnés. MentalTech, pour sa part, est un collectif de soignants et d’entrepreneurs qui cherchent à développer l’usage du numérique en santé mentale. Enfin, il faut citer deux initiatives similaires, à l’approche plus politique. Le collectif Grande Cause Santé mentale 2025 regroupe différents acteurs qui, comme son nom l’indique, souhaitent que le sujet soit officiellement soutenu – et donc financé – par l’Etat l’an prochain. Enfin, partie prenante de ce collectif, l’Alliance pour la santé mentale s’est présentée le 22 janvier dernier. Son but : créer « un choc de sensibilisation » dans l’opinion à travers une vaste campagne d’information portée par le label Grande Cause nationale. ●



**PR FRANK BELLIVIER, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie :**

**« REDONNER DU SENS À NOS MÉTIERS »**

PU-PH (université Paris Cité), Frank Bellivier dirige la délégation ministérielle en charge de la feuille de route Santé mentale et Psychiatrie lancée en 2018 par Agnès Buzyn.

**Quel bilan dressez-vous de la santé mentale en France ?**

Les besoins sont en hausse constante depuis vingt ans, avec un effet aggravant de la crise sanitaire, en particulier pour certains publics vulnérables : les jeunes, les femmes (surtout lorsqu’elles sont isolées) et les personnes en situation de précarité sociale. En population générale, les indicateurs d’anxiété, de dépression, de troubles du sommeil, de conduites addictives se sont fortement dégradés durant la crise sanitaire et restent élevés aujourd’hui. Un phénomène confirmé en population clinique. Les passages aux urgences psychiatriques pour décompensation anxieuse, trouble alimentaire ou trouble suicidaire ont également fortement augmenté depuis trois ans. La situation des jeunes est particulièrement préoccupante : les tentatives de suicide chez les moins de 15 ans ont crû de 200 %. Certes, le phénomène reste très rare, mais il doit nous inciter à la plus grande vigilance. Bien que les causes soient peu documentées, il est probable que la surexposition aux écrans, la désocialisation liée aux phases de confinement, la montée des violences intrafamiliales ou même les effets propres du SARS-CoV2 contribuent à la forte prévalence des pathologies mentales chez les jeunes.

**Face à la montée des besoins, l’offre de soins reste clairement insuffisante. Comment améliorer la situation ?**

On constate en effet une inadéquation entre l’offre et la demande de soins, avec des causes multifactorielles : effets délétères du numerus clausus, baisse d’attractivité des métiers concernés, difficultés à coordonner les interventions des différents professionnels de santé... C’est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé d’initier en 2019 la feuille

de route Santé mentale, suivie par la mission ministérielle que je dirige. Des moyens conséquents et un portage politique inédit au plus haut niveau de l’Etat témoignent de l’ambition déployée : 1,4 milliard d’euros ont été mobilisés entre 2018 et 2021, puis 1,9 milliard d’euros entre 2022 et 2026. En premier lieu, il faut redonner du sens aux métiers du soin et de la prévention en luttant contre un cercle vicieux : la baisse des moyens humains entraîne une insatisfaction croissante au travail, ce qui augmente les démissions ou les changements d’orientation. Plusieurs mesures concrètes ont été prises : le passage de quatre à cinq ans du DES de psychiatrie, des appels à projets pour soutenir des projets innovants, des postes de chefs de clinique en pédopsychiatrie et d’hospitalo-universitaires titulaires et des réorganisations profondes des organisations territoriales pour formaliser les parcours de soins en psychiatrie... Mais il faut aller plus loin et multiplier les leviers pour favoriser l’attractivité de l’exercice en psychiatrie.

**Quelles sont vos priorités en 2024 ?**

Elles sont nombreuses, mais j’en citerai trois. D’abord, il faut décliner, de façon opérationnelle et à l’échelle des territoires, les mesures que nous portons sur le plan national. Cela passe notamment par la deuxième génération des projets territoriaux de santé mentale, qui doivent s’appuyer sur l’ensemble des acteurs pouvant contribuer aux parcours en santé mentale – villes, collectivités locales, acteurs de la prévention et de l’inclusion sociale, santé primaires et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)... Ensuite, nous devons soutenir les nouveaux outils de cette coopération sur le plan local : généralisation des programmes de réhabilitation psycho-sociale, développement de la pair-aidance, par exemple. Enfin, des projets d’organisation innovante très intéressants ont été mis en lumière, grâce au Fonds d’innovation organisationnelle en psychiatrie (doté de 30 millions d’euros) et au dispositif de l’article 51. Il faut recenser puis diffuser les projets les plus pertinents.

## INITIATIVES

# INNOVER PAR TOUS LES BIAIS

Au regard des besoins en matière de santé mentale, des initiatives ont vu le jour pour structurer et promouvoir l'innovation afin d'améliorer les parcours et les prises en charge. Voici quelques exemples d'initiatives lancées par des acteurs du secteur.



Par Aude Desombre

### IMPACT Saison 2

#### ACCÉLÉRER L'INNOVATION EN SANTÉ MENTALE



**FRANCK MOUTHON,**  
président de France  
Biotech, partenaire  
d'IMPACT.

**I**MPACT a pour objectif de promouvoir l'innovation en santé mentale en accompagnant des projets créateurs de valeur dans le parcours de soins. Ceux-ci doivent répondre à des besoins de prévention, de repérage précoce, de diagnostic, de stratégie clinique, de coordination ville-hôpital ou encore d'errance thérapeutique. A la suite d'un appel à projets, un jury sélectionne les start-up

lauréates qui bénéficient d'un programme d'accompagnement de neuf mois pour accélérer leur déploiement avec une forte implication des partenaires de l'initiative. Ceux-ci appartiennent au monde de la recherche, de l'industrie, des assurances, du soin, du digital, de la data... Fort du succès de la première édition, une deuxième saison a été lancée au printemps 2023 avec un périmètre élargi à la pédopsychiatrie, la psychiatrie de l'adulte et la démence des personnes âgées. Le Grand Jury, composé d'experts représentatifs de l'écosystème innovant en santé, a sélectionné cinq projets dont les porteurs ont divers degrés de maturité, certaines start-up étant déjà très structurées quand d'autres sont encore très jeunes. Les lauréates de cette deuxième édition sont : Callyope, Healthy Mind, O-Kidia, Sêmeia et Shifters. « Compte tenu des besoins médicaux considérables et en croissance, ces projets qualifiés, après accélération, présentent des opportunités d'apporter des solutions très concrètes pour optimiser les parcours des soins, prévenir et soulager le fardeau de ces affections ainsi qu'améliorer la pertinence et l'organisation des soins », salue Franck Mouthon, président de France Biotech.

### Brain&Mind

#### « FRANCHIR UN CAP D'EFFICACITÉ »



**ALEXIS GENIN,**  
directeur général  
de Brain&Mind.

**C**réé au printemps dernier, Brain&Mind est le biocluster France 2030 de catégorie A dédié aux neurosciences. « Nous voyons arriver des révolutions méthodologiques en neurologie, psychiatrie et déficits sensoriels. Nous avons la conviction que nous les saisissons mieux en rassemblant les outils et les méthodes de ces trois disciplines, note Alexis Génin, son directeur général. Notre objectif est d'intégrer médicament, technologies médicales et approches préventives dans un

même continuum. » Brain&Mind a déjà rassemblé une cinquantaine de partenaires (scientifiques, industriels, investisseurs, soignants et patients) autour du projet qui souhaite rendre plus agiles et prédictibles les développements de produits. Le biocluster a défini trois leviers pour y parvenir. En premier lieu, dérisquer les assets de start-up, en contribuant à créer le "data package" capable de convaincre les investisseurs. Ensuite, faciliter le développement clinique. « Nous allons soutenir et structurer les réseaux de recherche clinique pour faciliter l'inclusion des patients, normer les méthodes et outils pour plus de fiabilité, valider et préindustrialiser les biomarqueurs les plus puissants », poursuit-il. Dans le champ de la santé mentale, les sujets prioritaires pour Brain&Mind sont ainsi de développer des combothérapies associant médicaments, DM (neuromodulation, DTx...) et de structurer des approches somatiques de prévention (exercice physique, alimentation, sommeil...). « Pour y parvenir, il faudra faire travailler ensemble psychiatres, psychologues, utilisateurs et le monde des start-up de la tech. Cela permettra de croiser culture médicale, compréhension des attentes des utilisateurs et capacité d'engagement via les technologies digitales », souligne Alexis Génin. →

## Alliance FondaMental SCIENCE OUVERTE EN PSYCHIATRIE



**VÉRONIQUE BRIQUET-LAUGIER,**  
directrice du  
Lab'FondaMental et de la  
stratégie de la fondation.

La fondation FondaMental a pour objectif d'innover pour soigner les patients atteints de maladies mentales. Pour partager les connaissances scientifiques et cliniques, l'Alliance FondaMental a vu le jour en 2021. En ligne de mire : la psychiatrie de précision, qu'il s'agisse de prévention, de diagnostic ou de stratégie thérapeutique. « Elle anime une communauté de 430 membres composée de personnels soignants, de scientifiques et d'une cinquantaine de start-uppers afin de monter des projets multidisciplinaires et multisectoriels », explique Véronique Briquet-Laugier, directrice du Lab'FondaMental et de la stratégie. L'adhésion à l'Alliance est gratuite et permet de déposer des projets : s'ils sont sélectionnés par le comité scientifique (selon des critères d'innovation et de faisabilité notamment), ils bénéficient de l'accompagnement du Lab'FondaMental. « Son équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de personnes assiste les porteurs dans une recherche de financement, leur offre un appui éthique et réglementaire, en biostatistique ou encore en communication, tant auprès du grand public que des pouvoirs publics », précise-t-elle. De plus, les porteurs sélectionnés ont accès à la base de données cliniques et biologiques de 9 000 patients. A ce jour, 34 projets ont déjà été accompagnés. « Nous organisons des séminaires pour faire émerger de nouvelles collaborations dans le but d'apporter le plus rapidement possible les innovations aux patients et à leurs aidants », conclut Véronique Briquet-Laugier.

## MentalTech

### PROMOUVOIR UNE SANTÉ MENTALE POSITIVE, HUMANISTE ET INNOVANTE



**JOSÉPHINE ARRIGHI DE CASANOVA,**  
Communication  
Manager de Qare et  
vice-présidente de  
MentalTech.

MentalTech est né du constat qu'au sortir du Covid-19, la santé mentale était dégradée et les besoins non couverts nombreux. « Le collectif souhaitait rassembler les acteurs de la tech en santé mentale autour d'une charte de valeurs communes que sont l'éthique, la déontologie, mais aussi une vision humaniste et positive de la santé mentale », décrit Joséphine Arrighi de Casanova, vice-présidente de MentalTech. Rapidement, le collectif s'est constitué en association, les sept membres

fondateurs – Qare, hypnoVR, Kwit, moka.care, PetitBamBou, ResilEyes Therapeutics et Tricky – étant rejoints par toujours plus d'adhérents. L'association poursuit trois objectifs. En premier lieu, décloisonner le débat public en facilitant rencontres et dialogues entre acteurs du secteur, autorités de santé, de tutelles, KOL, etc. « Se constituer en collectif nous ouvre des portes et donne plus de poids à notre parole. Nous souhaitons également développer l'usage du numérique en santé mentale, tant auprès des patients que des soignants. Associé aux soins conventionnels, il permet notamment de réduire les dépenses de santé. » Enfin, il s'agit de renforcer la contribution économique de la filière en œuvrant pour faire évoluer le cadre réglementaire, mais aussi les modèles économiques. « Pour les DM et DTx, le remboursement n'est peut-être plus le Graal. On pourrait tout à fait imaginer une prise en charge mixte dont une partie serait liée à la performance », avance Joséphine Arrighi de Casanova. L'association vit des cotisations et des partenariats comme celui, récent, avec L'Oréal Professionnel et un à venir avec un acteur mutualiste. « Nous en espérons d'autres en 2024, ainsi que de nouveaux membres. Tous ceux qui se reconnaissent dans nos valeurs sont les bienvenus », conclut-elle.

« Inscire la santé mentale en tant que Grande Cause nationale, c'est proposer des perspectives, libérer la parole, combattre les préjugés et adresser un message d'espoir à des millions de Français »

### Collectif Grande Cause Santé mentale 2025 FAIRE DE LA SANTÉ MENTALE UNE PRIORITÉ

En France, près de 12 millions de personnes sont concernées par un trouble psychique et presque un Français sur deux en sera atteint au cours de sa vie. La santé mentale représente donc un enjeu de santé publique important. Or, 40 à 60 % des personnes vivant avec un trouble psychique ne bénéficient d'aucun soin ni accompagnement. Les structures dédiées à la santé mentale sont saturées. Prévention, recherche, dépistage et prise en charge sont insuffisamment financés, avec de graves conséquences tant pour les patients que leurs aidants et familles. Fort de ce constat, le collectif Grande Cause Santé mentale 2025 s'est constitué pour que l'Etat français fasse de la santé mentale la Grande Cause nationale de 2025. Les signataires, représentants d'associations, de sociétés savantes, élus, patients, médecins, chercheurs espèrent ainsi sensibiliser la population générale à la santé mentale et changer les regards sur les personnes vivant avec un trouble psychique et celles qui les accompagnent. Ils souhaitent également qu'ainsi, la santé mentale puisse bénéficier de progrès majeurs à l'instar de la sécurité routière ou encore du cancer. Ils entendent agir sur les politiques publiques afin d'optimiser les parcours de soins, refondre leur organisation, accélérer l'identification et la diffusion des bonnes pratiques, valoriser les savoirs expérientiels, garantir les droits et la dignité, faciliter l'insertion et mobiliser les financements.